

# Communiqué

des membres du Conseil épiscopal,  
du bureau du Conseil presbytéral du diocèse de Montpellier,  
du Conseil diocésain pour la protection des enfants et des adultes vulnérables et la prévention  
des abus.

---

Pour donner suite au rapport de la visite canonique et de la déclaration du Conseil d'administration de l'association CapMissio, dans un souci d'apaisement pour les personnes affectées par les décisions et pour le respect des victimes, les membres du Conseil épiscopal, du bureau du Conseil presbytéral, du Conseil diocésain pour la protection des enfants et des adultes vulnérables et la prévention des abus souhaitent témoigner en faveur de la démarche de Mgr Turini dans son accompagnement de la crise interne de l'école d'évangélisation CapMissio.

Dans de telles situations, afin d'établir des éléments factuels et fournir une analyse pastorale au service d'un discernement épiscopal, la procédure appropriée revêt la forme d'une visite canonique pour permettre le temps de l'écoute et de la compréhension. Car il est de la responsabilité de l'archevêque de Montpellier de réagir face aux dysfonctionnements structurels dans la gouvernance, la pédagogie et l'accompagnement des personnes au sein de l'école d'évangélisation.

Dans les circonstances actuelles, notre archevêque a apporté une réponse mesurée à la lumière du rapport remis par Mgr Batut et Mme Marie-Dominique Corthier. En tant que membres des principaux Conseils de l'archevêque, nous souhaitons faire savoir que nous soutenons la décision qui a été prise envers le Père René-Luc Giran et l'école d'évangélisation CapMissio (cf. Déclaration de Mgr Turini du 4 avril 2024). Naturellement, nous comprenons aussi que des personnes puissent être étonnées, déçues et même éprouvées, certaines réclamaient une indulgence, tandis que d'autres s'attendaient à plus de sévérité. Or, la résolution engagée n'a pas pour vocation de satisfaire ou de débouter une partie contre une autre. Nous ne sommes pas dans une logique de verdict, mais dans un temps de discernement et d'intervention prudente à la hauteur des faits.

Enfin, nous invitons les chrétiens à veiller sur leurs communications afin de ne pas nourrir les rumeurs ou les provocations inutiles. Nous espérons de tout cœur que l'intention qui anime cette déclaration sera accueillie comme un appel à la confiance et à la paix des cœurs.

Montpellier, le 12 avril 2024

## *Membres du Conseil épiscopal*

Mme Marie-Thérèse Biseau,  
P. Patrick Bonafé, vicaire général  
M. le chanoine Hervé Dussel, vicaire épiscopal  
P. Luc Jourdan, vicaire épiscopal

Mme Jeanne Mombelli, resp. de la pastorale  
de la santé  
Mme Marie-Laure Pessoa,  
P. Jean-Sébastien Strumia, vicaire épiscopal

## *Membres du Bureau du Conseil presbytéral*

P. Jean-Côme About, modérateur  
M. le chanoine Christian Boudarel

P. Matthieu Marger  
P. Humberto Pabon

## *Membres du Conseil diocésain pour la protection des enfants et des adultes vulnérables et la prévention des abus*

M. Wayne Bodkin, diacre  
M. Philippe Enjalbert

Mme Marie-Reine Mezzarobba, resp.  
pastorale des nouveaux courants religieux et  
dérives sectaires  
Mme Marie-Pierre Teisserenc